

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 17 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Etaient présents : Mr Éric PICORÉ 1er Adjoint, Mr Jean-Pierre THOMAS 2ième Adjoint, Mme Caroline LAFORGE 3ième Adjoint, Mrs Jean-Jacques BIMONT, Denis CANER, Jean-Danick FONTAINE, Jean REBEROT,

Excusé : Mr Daniel LOUVET,

Absent : Mrs Pierre PERIN, Pascal FOUQUET,

## **Compte-Rendu réunion de la Communauté de Commune**

Monsieur Éric PICORE donne le résumé du compte rendu du rapport d'activité de la Communauté de Commune de Villers-Cotterêts de 2014.

## **Terrain Mme LEMOINE**

Le Maire informe que Mme LEMOINE fait le relevé des biens de la famille LEMOINE, par l'intermédiaire d'un Expert foncier.

Monsieur Bernard LEMOINE avait fait la promesse de vendre le terrain concernant les retenues d'eau à la Marquette. A l'époque, le coût était de 10.625 Francs. Mais cette vente n'a pas abouti suite à son décès.

Le Maire demande l'autorisation de faire une nouvelle évaluation de la valeur pour 70 ares 86 auprès de l'expert foncier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de faire cette nouvelle évaluation.

## **Colis des personnes âgées**

Le Maire demande au Conseil Municipal ce que l'on prévoit cette année pour les personnes âgées.

Après discussion, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la reconduction des colis. Elle se fera auprès de la société « Les Ducs de Gascogne » et la facture sera prise en charge sur le budget CCAS.

## **SUBVENTION**

Le maire informe que la subvention accordée par Monsieur KRABAL de 4000 Euros ne peut pas être utilisée car nous avons déjà reçu une Subvention de Monsieur Pierre ANDRE de 5000 Euros pour la même opération.

## **EGLISE**

Le contrôle du clocher de l'église a été fait il n'y a aucun problème.

La société BODET nous propose un contrat de maintenance pour le paratonnerre.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité mais décide de faire un contrôle pour voir s'il fonctionne correctement.

Concernant les travaux, Mr BIMONT a fait faire des devis pour « le Fonts Baptismaux et remonter les statues dans les niches, soit devis Entreprise LETOFFE

- Fonts Baptismaux 2.011,68 €
- Statues dans les niches 1.095,84 €

Une subvention de 50% est accordée par le Conservateur du Patrimoine.

Soit	Montant des travaux	3.107,52 €
	Subvention 50%	1553.76 €

**Reste à la charge de la commune      1553.76 €**

Un autre devis a été fait concernant le jointement, il s'élève à 540.00 €

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité la prise en charge du solde de ses travaux.**

Pour la pose de tommette Monsieur BIMONT a vu avec Monsieur Claude MANON, il est d'accord pour faire la pose. Merci à lui.

Le Relais avec la Paroisse de Villers-Cotterêts est Madame Laurence DELAHAYE. Monsieur Denis CANER qui avait les clés de l'église, va lui remettre.

#### **LOCATION DE MATERIEL**

Le Maire informe que la ville de Villers-Cotterêts met à disposition, sous forme de location, du matériel (chaises, tables, bancs ..... ) pour les habitants de la Communauté de Commune de Villers-Cotterêts, moyennant rémunération.

#### **CHANTIER D'INSERTION**

Le Maire expose qu'il y a un chantier d'insertion à la Communauté de Commune de Villers-Cotterêts, et que nous pouvons leur proposer de remettre en état la Fontaine Saint Aubin.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de leur proposer ce chantier. Il faut d'abord répertorier les travaux et ensuite voir si elle n'est pas classée avec l'Architecte des Bâtiments de France. Monsieur Jean-Jacques BIMONT est chargé de faire le nécessaire.

#### **SITE INTERNET**

Le Maire informe que Monsieur SUDAROVICH de Dommiers nous propose la création de notre site internet, ainsi que la maintenance soit :

- Coût de la création                    1.500 €
- Maintenance annuelle            250 €

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité la création de ce site internet**

#### **MISE SOUS TUTELLE**

Après plusieurs plaintes des voisins de Madame Simone LECLERC concernant l'état de son terrain non entretenu et en fonction des conseils du Tribunal de Grande Instance, Monsieur Le Maire a demandé la mise sous tutelle de Madame Simone LECLERC, actuellement en maison de retraite.

La Mairie n'aura pas à payer les frais d'expertise médicale de 230€, réglés par Madame Clotilde DUMONT SIODMAK, propriétaire en viager.

#### **CHEQUE SMACL**

Le Maire informe que nous avons reçu un chèque de 1632.58 € de la SMACL assurances concernant le remboursement des frais occasionnés lors du cambriolage du Foyer Rural. Il demande l'autorisation d'encaisser ce chèque.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque de la SMACL pour un montant de 1632.58 €**

#### **ADHESION – SUBVENTION**

Comme chaque année, le Maire propose de reconduire notre adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 €.

Il demande également l'autorisation de payer la PRESTATION 2015 à la S.P.A concernant la Convention Fourrière Animale, pour un montant de 428.37 €.

Pour pouvoir régler il faut prendre la décision Modificative suivante :

- Compte 61523 Voies et réseaux                    - 479.00 €
- Compte 6574 Subventions associations        + 479.00 €

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le paiement de ces prestations et la modification du budget**

### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL**

Le Centre de Gestion de l'Aisne nous demande de renouveler notre adhésion à la « convention d'adhésion au service prévention et santé au travail ». Le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité que le Maire signe cette convention**

### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES**

L'USEDA nous demande nos prévisions de travaux d'enfouissement des lignes pour les années à venir.

Les travaux à prévoir sont : Rue du Bois et Rue du Haut de Tabary

L'USEDA demande de prendre une délibération.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité d'établir cette délibération concernant les travaux à venir.**

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLERS-COTTERETS / FORET DE RETZ**

La Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz, nous demande de prendre une délibération concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz intégrant la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », la compétence « Communications électroniques » et mise à jour des statuts telle qu'elle est présentée dans le tableau récapitulatif joint à la délibération.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité que le Maire rédige et signe cette délibération.**

### **ECRITURE COMPTABLE**

Afin de pouvoir enregistrer les dernières écritures concernant les remboursements de prêt, suite à une régularisation d'écriture de 2011 demandée par la Trésorerie de Villers-Cotterêts, nous devons augmenter le budget de certains comptes.

La décision modificative à prendre est la suivante :

Dépenses Section Investissement :	compte 1641	+ 2.555 €
Recette Section Investissement :	compte 021	+ 2.555 €
Dépense Section Fonctionnement :	compte 023	+ 2.555 €
Recette Section Fonctionnement :	compte 773	+ 2.555 €
Dépense Section Fonctionnement :	compte 66111	+ 161 €
Dépense Section Fonctionnement :	compte 6281	- 161 €

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette décision modificative.**

### **CHAMBRES D'HOTES**

Le Maire propose de mettre des panneaux pour indiquer les Chambres d'Hôtes. Il propose de demander des devis.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité donne son accord**

### **FEU D'ARTIFICE 2016**

Le Maire demande au Conseil Municipal si on renouvelle le feu d'artifice le 13 Juillet 2016, afin de pouvoir passer commande.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré :**

**7 voix pour**

**1 voix contre**

## **CHARTRE DE GOUVERNANCE PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLERS-COTTERETS**

La Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz nous demande de signer « la chartre de gouvernance PLUI. Après avoir fait remonter les suggestions ou remarques modificatives, le Maire demande l'autorisation de signer cette Chartre.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité que le Maire signe cette Chartre.**

## **PROBLEME DE POUBELLES MONTAGNE DE TABARY**

Le Maire informe qu'il y a eu une réunion avec la Communauté de Communes, les responsables du ramassage des poubelles et les habitants de La Montagne de Tabary concernant le ramassage des poubelles. Le camion étant trop important il ne peut pas monter. Donc les poubelles seront toujours à descendre en bas de la rue. Pour le ramassage des encombrants ils prendront un camion plus petit et pourront monter.

## **AIDE DES CONTRATS EMPLOI D'AVENIR**

Le Conseil Général de l'Aisne donne une subvention de 10% en plus des aides accordées par l'Etat. Le Maire informe que nous allons en faire la demande.

## **VOIES COMMUNALES A REFAIRE**

Le Conseil Général de l'Aisne nous demande les voies communales à refaire, afin de programmer les demandes de subvention.

Après discussion la Rue du Sautoir et le Chemin Neuf sont proposés. Le Maire va demander des devis.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de proposer la Rue du Sautoir et le Chemin Neuf**

## **FORMATION CERTIPHYTO**

La formation Certiphyto est obligatoire pour les employés communaux à partir du mois de Novembre 2015. Monsieur LERCHE Patrice effectuera cette formation en Octobre à Vic Sur Aisne. Le coût de cette formation est de 240 €.

## **COMPETENCE DE L'EAU**

Le Maire informe qu'il est prévu que la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts prenne la compétence de l'eau à partir de 2020.

## **ASSURANCE SMACL**

Notre contrat d'assurance comprend la garantie des conséquences pécuniaires de la mise en cause de la responsabilité encourue sur la gestion d'un PLU à hauteur de 700.000 €.

## **OPERATION BRIOCHE**

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer cette année.

## **RECOMPENSES DES BACHELIERS**

Le Conseil Municipal donne son accord pour honorer les 7 bacheliers 2015 de la commune. Remise de Médaille et chèques cadeaux pour un montant total de 452.85 € qui sera imputé sur le budget du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Vincent SIODMAK